



MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

A VIS PUBLIC

Est, par la présente donné par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité,

Que conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

Le Conseil municipal de Saint-Fabien statuera lors de la séance ordinaire qu'il tiendra le lundi 4 mars 2019 à 19h30 au bureau municipal, A-20, 7^e avenue, sur la demande de dérogation mineure no 2019-001.

Nature et effet des dérogations mineures demandées :

Demande de dérogation mineure concernant l'agrandissement d'un bâtiment, lequel sera situé à **3.6** mètres de la limite avant du terrain, représentant un empiètement de **4.0** mètres dans la marge avant, alors que la marge de recul avant exigée par la grille des spécification de la zone I-118 est de **7.6** mètres.

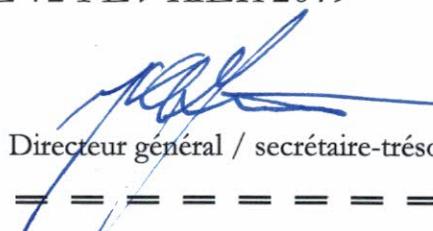
L'effet de cette dérogation, si elle est accordée, rendrait conforme ce projet.

Désignation de l'immeuble affecté

3 868 668 du cadastre du Québec (10 Industrielle Ouest).

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

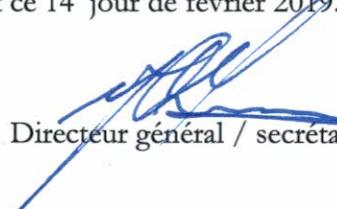
DONNÉ A ST-FABIEN, CE 12 FÉVRIER 2019


Directeur général / secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Galbrand, secrétaire-trésorier de la municipalité de la Paroisse de Saint-Fabien, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 12^e jour de février 2019 entre 15 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14^e jour de février 2019.


Directeur général / secrétaire-trésorier